Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260429-CCAS_22_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

CCAS DE PLOUHA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 AVRIL 2026 9H30

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de PLOUHA, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Plouha sous la présidence de Madame Valérie RUMIANO, Présidente du CCAS.

Date de la convocation et de publicité : 21 avril 2026

Etaient présents : Mesdames RUMIANO Valérie, LE POLES Ghislaine, DISQUAY Françoise, KERBOEUF Tiphaine, NOCET Anne-Lise, CHARLES Joëlle, LE BANNER Catherine, LIBERGE Roselyne, DEFOSSEZ Sylviane, DERRIEN Nadine,

Monsieur CROISSANT Guy,

Absents excusés : Monsieur ANTOINE Gérard, donne procuration à Madame LE POLES Ghislaine, Monsieur COMPAIN Xavier donne procuration à Madame DEFOSSEZ Sylviane, Madame LE ROUX Nathalie donne procuration à Madame LIBERGE Roselyne

Absents : Mesdames ANTHOINE Martine, LE NOIR Claudine, MENDES Sylvie

Conseillers en exercice : 17 - **Conseillers présents :** 11 - **Pouvoirs :** 3 - **Votants :** 14

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LE JEAN

Délibération n°22/26 : CCAS – Chèques interservices (aides d'urgence)

À la suite de la Commission Permanente du CCAS du 27 avril 2026, Madame Guislaine LE POLES, élue en charge des affaires sociales, indique qu'il y a eu 8 bons alimentaires pour un montant total de 230€ depuis la dernière commission en décembre 2025 ainsi que 4 bons carburant pour un montant de 120€.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** pour le règlement de ces sommes

Fait et délibéré à Plouha, le 29 AVRIL 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
Valérie RUMIANO

